

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 08
Représentés 00
Votants 08
Exprimés 08
Pour 08
Contre 00

Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage : 13/01/2026

DELIBERATION N° 2026/06

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE - Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU et Mme Danielle GAUCHON

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : développement des Points d'Apport Volontaire (P.A.V)

Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un container supplémentaire vient d'être installé à la Station. En effet ce site situé sur une route passagère est régulièrement envahi d'emballages, de papiers et autres détritus en tout genre provenant de sacs déposés au sol et probablement éventrés par des animaux errants.

Il ajoute que des habitants du Chablard ont sollicité une entreprise pour que celle-ci vienne de nouveau les collecter en porte à porte.

La communauté de communes a indiqué que cette solution serait trop onéreuse pour ces habitants et propose donc d'installer un container dans ce village.

Or, il avait été évoqué la possibilité d'installer des containers dans les plus gros villages à savoir le Maubert, Charbonnières et le Chablard. A ce moment il avait été répondu que si de nouveaux containers devaient être installés, ce ne serait qu'à côté des containers existants.

Ainsi, dans un souci d'équité, et compte tenu du nombre de foyers résidant dans ces villages, le conseil municipal demande à l'unanimité que la CCHLEM installe de nouveaux containers dans les villages du Chablard, du Maubert, de Charbonnières, et Gattebourg.

Fait à Blanzac, le 22 janvier 2026

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 087-218701704-20260126-202606-DE

SLOW

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

26 JAN. 2026

Publié le